

**MESURES ENGAGEES PAR LA VILLE UN AN APRES
LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PACA
A PARTIR DE L'EXERCICE 2015 ET SUIVANTS**

Paul EUZIERE,
Président du groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement"

Le rapport annexé à cette délibération présente diverses mesures qui ont été prises ou qui sont en cours pour répondre au Rapport d'Observation de la Chambre Régionale des comptes PACA du 22 juin 2022 sur la gestion de la ville depuis 2015 jusqu'à 2021.

Les mesures prises concernent la gestion des ressources humaines, notamment le temps de travail des agents communaux, la question des subventions aux associations particulièrement celles qui interviennent pour les activités périscolaires et extrascolaires et le recensement des bâtiments et terrains appartenant à la ville.

Nous voulons revenir sur plusieurs points importants soulevés par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport et qui ne sont pas traités.

D'abord, **le Casino municipal** dont on sait qu'il a été fermé par arrêté ministériel en date 29 août.

Notre collègue Magali Conesa vous a posé lors du dernier conseil municipal, le 4 juillet, une question écrite sur la situation économique et financière de cet établissement et sur les inquiétudes du personnel en vous rappelant que dans le Rapport de la CRC, pas moins de 16 pages sur 74 sont consacrées à la Délégation de Service Public du Casino.

Dans votre réponse, M. le Maire, vous avez commencé par expliquer « *qu'il s'est agi d'un focus national mis dans les rapports des chambres régionales des Comptes sur la situation des casinos à la sortie de la période COVID* ».

Que l'attention des Chambres Régionales des Comptes ait été attirée nationalement sur la situation des casinos après le covid ne change rien au fait que **ces 16 pages sont consacrées intégralement à la Délégation de Service Public du Casino de Grasse, à son fonctionnement et à son contrôle par la commune.**

Le Rapport est sévère tant pour les gérants que pour la commune.

Quelques citations extraites de ces 16 pages :

« La longue période d'exonération n'en a pas moins permis à la SAS de mener des travaux de rénovation et donc d'occuper privativement les lieux pendant un laps de temps (semble-t-il a minima à compter du mois de décembre 2016) sans aucune contrepartie financière pour la commune. On peut y ajouter que les délibérations décidant de ces exonérations minimisent l'aide économique ainsi allouée au délégataire en le rapportant au total du Chiffre d'Affaires prévisionnel ou des recettes attendues sur 15 ans, alors que les prévisions initiales étaient très optimistes ». (p. 59)

« Même au plus haut niveau en 2018, le montant des prélèvements sur les jeux perçu par la commune ne représentait que 0,1% des produits de gestion de la commune et, plus inquiétant pour l'avenir, il enregistrait une baisse de 11,5% dès 2019 avant même la crise sanitaire ». (p.67)

Sur la restauration : *« Le contrat de Délégation est peu précis (et encore moins contraignant, s'agissant des attendus de la commune au regard de cette activité ».* (p.68)

Sur le contrôle de la DSP par la commune de Grasse : *« Les trois rapports disponibles en mairie n'étaient pas complets.*

La commune a admis que des « éléments sont manquants ». Ce qui relève de l'euphémisme compte tenu de la pauvreté des éditions 2017/2018 et 2018/2020 ». (p.71)

En clair, des cadeaux aux délégataires mais peu de contreparties financières et de revenus pour la ville, peu de contraintes pour la SAS Casino Victoria et des contrôles de la DSP pour le moins peu exigeants.

Il était évident que nous allions vers une fermeture du Casino.

Mais on n'imaginait pas qu'elle soit aussi précipitée et que la Police des Jeux ne laisse même pas terminer la période d'autorisation triennale qui s'achevait en octobre.

On ne peut pas, à l'occasion de ce retour obligatoire sur les mesures prises par la Ville un an après le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes, ignorer la question du casino qui occupe, je le redis 16 pages sur 74 !

D'autant que **se posent une série de questions que nous nous devons d'aborder :**

1/ Que devient le personnel ?

2/ Y-a-t-il encore une place, au regard des chiffres et des évolutions et tendances depuis 27 ans, pour une activité de Casino à Grasse ?

3/ Quelle destination peut-on envisager pour ces bâtiments ?

L'arrêté du Ministère de l'Intérieur fait état d'un courrier du Maire de Grasse en date du 3 juillet *« faisant part de son incompréhension quant à la gestion du casino par les gérants qui n'ont pas pris les mesures nécessaires et adéquates pour corriger les dysfonctionnements du casino ».*
Nous souhaiterions que ce courrier nous soit communiqué.

L'autre point sur lequel il nous paraît nécessaire de revenir est, je cite « **le cas de l'ancien Office du Tourisme communal** qualifié d'association para-municipale ou « transparente » par les magistrats financiers de la CRC.

Dans son rapport, la CRC pointe en gras des « **risques juridiques identifiés** » (p.51).

La gestion de l'ancien Office du tourisme a été transférée à la Communauté d'Agglomération dont Grasse est membre.

Nous souhaiterions que nous soient transmis le PV de l'Assemblée Générale 2023, et les comptes 2022 de l'OTC.